

fab

29

Circulaire à MM. les Cures du Diocèse de Montréal.

MONTREAL, 4 NOVEMBRE 1858.

MONSIEUR,

La Question de la *Présidence* des Curés, dans les Assemblées de Paroisse, se trouve gravement compromise, par le jugement de l'Honorable Juge SMITH, qui décidait, le 30 Octobre dernier, que MICHEL SENECAI n'avait pas été légalement élu Marguillier par la Paroisse de Varennes, parce que c'était le Curé qui avait présidé l'assemblée.

Comme cette grave Question est aujourd'hui dégagée de toutes circonstances désavantageuses, et qu'il est grandement à espérer que si elle est plaidée, en Cour d'Appel, au mérite, elle triomphera, comme il convient à toute bonne cause, je crois devcir vous inviter à prier d'abord l'Auguste Patron de ce Diocèse, notre Avocat à tous, de la prendre sous sa puissante protection.

Puis, je dois vous engager à vous mettre à contribution pour les frais du Procès en Appel : car vous comprenez qu'il s'agit ici du bien commun. Vous voudrez donc faire tenir au Secrétariat de l'Evêché, le plus tôt possible, le montant de la contribution, que vous jugerez bon de mettre à la disposition de ceux qui devront se charger de conduire à bonne fin cette grande affaire. L'on calcule qu'il faudrait pour cela pouvoir compter sur au moins £150.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

✠ IG. EV. DE MONTRÉAL.